



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



**CCAS**

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

2026\_027

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SEANCE DU 11 JUIN 2026**

**Point n°6 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire en sa qualité de Président du Centre Communal d'Action Sociale à engager une procédure d'appel d'offres pour un marché de « Fournitures de chèques d'accompagnement personnalisé »**

L'an deux mille vingt-six, le 11 du mois de juin à onze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny-sur - Marne, légalement convoqué le 5 juin 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Présents :**

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS  
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ,  
Madame Sophie AMAR  
Madame Geneviève CARPE  
Madame Asma ASHRAF  
Madame Isabelle DEISS  
Monsieur Julien LEGER  
Madame Josiane ALIX  
Monsieur Jean-Louis BESNARD  
Madame Khadija BOUCLAGHEM  
Madame Hélène FORHAN  
Monsieur Patrick HAMARD  
Madame Marie-Flore NGUEMENCHE

Convoqué le 5 juin 2026

Voté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture  
094-269401071-20260611-2026-027-DE  
Date de réception préfecture : 11/06/2026

Délibération N°2026-27

**OBJET : Autorisation donnée à Monsieur le Maire en sa qualité de Président du Centre Communal d'Action Sociale à engager une procédure d'appel d'offres ouvert pour un marché de « Fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé ».**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**Vu** le Code de la Commande Publique ;

**Considérant** que l'actuel marché relatif à la « Fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé » arrive à échéance ;

**Considérant** que le montant annuel prévisionnel des dépenses relatives à cette prestation s'élève à 285 000 € HT ;

**Considérant** que le marché sera d'une durée d'un an renouvelable trois fois ;

**Considérant** qu'il convient de retenir pour la conclusion de ce marché, une procédure d'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique ;

**APRES AVOIR DELIBERE,**

**Article 1 :** Autorise Monsieur le Président du CCAS, ou son représentant, à engager la procédure d'appel d'offres ouvert correspondante et à signer tous les actes qui en seraient la suite ou la conséquence ainsi que le marché à intervenir à l'issue de la consultation ;

**Article 2 :** Précise que les dépenses consécutives à l'utilisation de ce marché seront assurées par les crédits inscrits au budget principal du Centre Communal d'Action Sociale des exercices concernés.

Le Maire,  
Président du Centre Communal d'Action Sociale

Laurent JEANNE



Accusé de réception en préfecture  
094-269401071-20260611-2026-027-DE  
Date de réception en préfecture : 11/06/2026